

Image not found or type unknown



Partenariat et protection du fond de commerce

Par **marylin291**, le **28/10/2008** à **09:17**

j'envisage de déplacer mon institut de beauté au sein d'un établissement (salle de remise en forme) qui se trouve à 300 m du mien et mieux situé (plus visible). Ma clientèle me suit évidemment .
Je supprime donc ma structure, je suis mieux située;
Le centre de remise en forme, lui voit son potentiel de clientes augmenter d'un coût par la venue de toutes mes clientes au sein de son établissement.
Comment puis-je protéger la propriété de ma clientèle, quel type de contrat doit-on mettre en place (location de cabine? contrat de sous-traitance?.....